

Séance
extraordinaire
du 18
décembre 2017

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU DIX-HUITIÈME
(18^e) JOUR DU MOIS DÉCEMBRE DEUX-MIL-DIX-SEPT (2017) À COMPTER
DE 20 h 30 À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À
MONT-JOLI**

sont présents :

M. Martin Soucy, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Douze (12) contribuables assistent à la séance alors que quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville, soit madame Kathleen Bossé, greffière, messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint, Léo Caron, directeur du développement économique et de l'urbanisme, ainsi que Steve Corneau, directeur des finances y assistent.

Sont également présent Madame Sonia Lévesque, du journal L'Avantage et monsieur Marc Després de la Télévision de La Mitis.

MOMENT DE RÉFLEXION

17.12.599

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Monsieur le maire, Martin Soucy, préside la séance et les personnes présentes reconnaissent avoir été convoquées selon les dispositions de la Loi des Cités et Villes.

Tous forment le corps complet du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

17.12.600

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

ADMINISTRATION

3. Appui de la Ville de Mont-Joli à la Fraternité des paramédics de La Mitis – Rimouski-Neigette.
4. Motion de félicitations aux bénévoles de la parade de Noël.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

5. Renouvellement de l'adhésion annuelle au Réseau des villes innovantes de l'Est-du-Québec.

6. Autorisation de signature dans le cadre d'une cession de terrain pour le futur lot 6 193 279 du cadastre du Québec entre la Ville de Mont-Joli et 9210-6010 Québec inc.
7. Autorisation de signature entre la Ville de Mont-Joli et 9210-6010 Québec inc. pour la vente de terrains.
8. Autorisation des modalités de la vente de terrain à Gestion famille G. Ouellet inc.

FINANCES

9. Autorisation de paiement de cotisations à la comaq pour deux (2) membres du personnel-cadre.
10. Renouvellement d'adhésion de la Ville de Mont-Joli à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2018.
11. Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien d'application des logiciels avec PG Govern pour 2018.
12. Autorisation d'adhésion à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec.
13. Renouvellement de l'adhésion annuelle à Québec municipal.
14. Adjudication du contrat d'assurances de dommages.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

15. Approbation du réaménagement organisationnel du personnel-cadre.
16. Autorisation de formation en comportement éthique.
17. Ratification de la fin du lien d'emploi de monsieur Yves Filiatrault.
18. Attribution d'un poste d'opérateur 2 permanent saisonnier hiver au service des travaux publics.

LOISIRS

19. Ratification d'embauche du personnel d'entretien d'une patinoire extérieure.
20. Ratification d'un mandat d'étude géotechnique préliminaire à la firme englobe.
21. Ratification de mandat à monsieur Claude Vézina, arpenteur-géomètre.
22. Renouvellement des frais d'affiliation à l'Association des responsables aquatiques du Québec (ARAQ) pour 2018.
23. Autorisation de modification à la tarification des cours de premiers soins.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

24. Modification du statut d'embauche de monsieur Junior Louis à titre de pompier à temps partiel au service incendie de la Ville de Mont-Joli.
25. Autorisation d'embauche d'un pompier à temps partiel.
26. Adjudication d'un mandat à Alfred Pelletier, architecte.

TRAVAUX PUBLICS

27. Avis de motion d'un règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les immeubles utilisés ou destinés à être utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles.
28. Adjudication du contrat de fourniture d'arbres, d'arbustes, de fleurs et de végétaux pour l'année 2018.
29. Autorisation d'achat d'une dégeleuse à pression à l'eau chaude et vapeur avec génératrice intégrée.

URBANISME

30. Autorisation de la liste des travaux selon le règlement 2010-1226 sur les PIIA - pour le 1385, boulevard Jacques-Cartier.
31. Autorisation de la liste des travaux selon le règlement 2010-1226 sur les PIIA - pour le 1579-1581, boulevard Jacques-Cartier.
32. Affaires nouvelles
33. Période de questions.
34. Clôture et levée de l'assemblée.

ADMINISTRATION

17.12.601

APPUI DE LA VILLE DE MONT-JOLI À LA FRATERNITÉ DES PARAMÉDICS DE LA MITIS – RIMOUSKI-NEIGETTE

CONSIDÉRANT que les membres de la Fraternité des paramédics de la Mitis-Rimouski-Neigette demandent une modification de leurs horaires depuis une quinzaine d'années ;

CONSIDÉRANT que cette modification des horaires permettrait d'améliorer la qualité de vie des paramédics ;

CONSIDÉRANT que le délai supplémentaire de temps de réponse est en moyenne de huit minutes de plus dans les meilleures conditions, ce qui peut créer des préjudices aux patients.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal appuie la Fraternité des paramédics de la Mitis-Rimouski-Neigette dans leur démarche pour faire passer les horaires de faction vers des horaires à l'heure pour la région de La Mitis.

17.12.602

MOTION DE FÉLICITATIONS AUX BÉNÉVOLES DE LA PARADE DE NOËL

La Ville de Mont-Joli présentait récemment la Parade de Noël. Sous la supervision de la directrice du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, madame Josée Levesque - avec l'appui de mesdames Martine Proulx, Lise Bossé et monsieur Robert Roger ainsi que des membres du conseil municipal et de cadres de la Ville de Mont-Joli - un grand nombre de personnes, d'organismes et d'associations ont mis la main à la pâte pour faire de cette parade un éclatant succès de participation. L'apport de ces bénévoles s'avère indispensable à la tenue de cette activité.

Mes collègues du conseil et moi-même désirons rendre hommage à celles et ceux qui se sont impliqués dans la présentation de la parade de Noël. Il convient donc de saluer la générosité de ces personnes. À cet égard, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité d'adopter une motion de félicitations et de remerciement à l'endroit de :

- Sûreté du Québec
- Football Monark du Mistral
- Pompier 1031
- Ambulance Porlier
- Club de Gymnastique « Gymn'As de la Mitis »
- Construction Réno
- Normandin
- Michel Gagnon
- Club de soccer
- Fleuriste Desjardins
- Tire de tracteurs
- Club Optimiste
- Pharmacie Uniprix
- Club de Karaté
- Mascotte St-Gabriel
- Mini voiture Mickeal
- Ma Cabane en Gaspésie
- Club de natation Les Espadons
- Pompiers 231
- Municipalité de Price
- Pharmacie Brunet
- Club de VTT
- Clinique vétérinaire de l'Estuaire
- Municipalité de St-Noël
- Pompiers 731
- Garage Paul-Émile Anctil
- Groupe Chicaboum
- Pompiers municipalité de Price
- Carnaval St-Octave
- Jardins communautaires (P'tit Plantarium)
- Poitras Meubles
- Municipalité de Price (Maison Hantée)
- Quincaillerie Centre-Ville
- Cadets de l'aviation
- Mascottes de Rimouski
- Maison des jeunes
- Mont-Joli Chrysler
- Remorquage d'Anjou
- Ville de Rimouski – Service incendie pour le vieux camion de pompier
- Constructions Gides April
- Jacynthe Roger
- Denis Morisset
- L'Association des pompiers volontaires
- La Boussole
- Mélodie Aubut
- Gaétan Morissette
- Nancy Proulx
- Nancy Banville
- Benoît Poulin
- Lucie Banville
- Diane Fortin
- Le Centre Le Colombien

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

17.12.603

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION ANNUELLE AU RÉSEAU DES VILLES INNOVANTES DE L'EST-DU-QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement de l'adhésion annuelle au Réseau des villes innovantes de l'Est-du-Québec pour l'année 2018, et ce, au montant total de 1 110.00 \$.

17.12.604

AUTORISATION DE SIGNATURE DANS LE CADRE D'UNE CESSION DE TERRAIN POUR LE FUTUR LOT 6 193 279 DU CADASTRE DU QUÉBEC ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET 9210-6010 QUÉBEC INC.

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le maire, monsieur Martin Soucy ou le maire suppléant, le directeur général et greffier adjoint, monsieur Joël Harrisson ou la greffière, madame Kathleen Bossé, à signer pour et au nom de la Ville de l'acte de cession entre la Ville de Mont-Joli et 9212-6010 Québec inc., représentée par monsieur Jean-Marie Lamontagne et/ou madame Valérie Lamontagne, pour le futur lot 6 193 279 du cadastre du Québec d'une superficie de 2357.86 pieds carrés représentant une valeur de 9431.44 \$.

Cette cession est effectuée conformément à l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales permettant à une ville d'accorder une aide financière.

Par la même résolution, le conseil municipal autorise la fermeture de la voie publique du futur lot 6 193 279 du cadastre du Québec et confirme que le futur lot 6 193 280 du cadastre du Québec correspondant aux parties désaffectées de l'ancienne emprise du 2^e rang, ne fera pas l'objet d'un règlement ou d'une résolution de fermeture puisqu'il pourrait être requis et repris par le ministère des Transports du Québec dans l'éventualité d'un prolongement de l'autoroute 20. L'acte de cession sera préparé par le notaire choisi par l'acheteur. Une servitude de non-accès avec la route 132 devra être inscrite audit acte de vente.

17.12.605

AUTORISATION DE SIGNATURE ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET 9210-6010 QUÉBEC INC. POUR LA VENTE DE TERRAINS

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le maire, monsieur Martin Soucy ou le maire suppléant, le directeur général et greffier adjoint, monsieur Joël Harrisson ou la greffière, madame Kathleen Bossé, à signer pour et au nom de la Ville la vente des futurs lots 6 193 281 du cadastre du Québec d'une superficie de 2 282.02 pieds carrés à 4 \$ le pied carré pour un montant total de 9128.09 \$ et 6 193 287 du cadastre du Québec d'une superficie de 2875.13 pieds carrés à 2 \$ le pied carré pour un montant de 5750.27 \$ à 9210-6010 Québec inc. représentée par monsieur Jean-Marie Lamontagne et/ou madame Valérie Lamontagne.

En contrepartie, la Ville de Mont-Joli achète le futur lot 6 193 285 du cadastre du Québec à 9210-6010 Québec inc., d'une superficie de 4159.31 pieds carrés à 4 \$ le pied carré pour un montant total de 16 637.24 \$.

De plus, une servitude de stationnement sera donnée par la Ville de Mont-Joli à 9210-6010 Québec Inc. pour le futur lot 6 193 283 et devra être inscrite audit acte de vente. La responsabilité de la servitude ainsi que l'entretien et la réparation de ce terrain seront assumés par 9210-6010 Québec inc. Lesdits actes seront préparés par le notaire choisi par la compagnie 9210-6010 Québec.

17.12.606

AUTORISATION DES MODALITÉS DE LA VENTE DE TERRAIN À GESTION FAMILLE G. OUELLET INC.

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil autorise les modalités de la vente, par la Ville de Mont-Joli à Monsieur Gino Ouellet représentant Gestion Famille G. Ouellet inc. du futur lot 6 193 282 du cadastre du Québec selon les termes suivants :

- Vente d'un terrain d'une superficie de 21 016.15 pieds carrés;
- Coûts d'acquisition à quatre (4) dollars le pied carré pour un montant de 84 064.60 \$ plus les taxes;

- Le coût d'acquisition sera payable sur une période de quatre ans, par quatre versements annuels égaux et consécutifs dont le premier versement annuel sera à la signature du contrat et les autres subséquemment à la même date de chaque année au montant de 21 016.15\$;
- Ce solde de prix de vente pourra être assumé par une compagnie qui se porterait acquéreur de l'immeuble. Le solde du prix de vente et les intérêts mentionnés au paragraphe suivant échus et non payés deviendront exigibles dans le cas d'une vente à tout autre acquéreur;
- Le solde du prix de vente portera intérêt au taux de cinq pour cent (5 %) l'an à compter de la date de signature du contrat de vente et les intérêts étant payables annuellement au même moment que les versements en capital;
- Le solde du prix de vente et les obligations aux termes de l'acte de vente et, plus particulièrement, l'obligation de construire seront garantis par une hypothèque et une clause résolutoire en faveur de la Ville de Mont-Joli ; étant entendu que la Ville de Mont-Joli cèdera son rang relativement à ses garanties en faveur du créancier hypothécaire à construction et/ou à terme, s'il y a lieu. Une main levée de la clause résolutoire relative à l'obligation de construire sera accordée par la Ville de Mont-Joli suite à la construction du bâtiment pour la préparation et la vente de produits d'érable et du terroir et de l'agrandissement du bâtiment pour l'installation d'une salle à manger pouvant contenir 100 personnes;
- L'acte de vente sera consenti avec la garantie légale du vendeur;
- Les permis et autorisations nécessaires à la construction du bâtiment devront être émis par les autorités compétentes et en conformité avec le règlement de zonage de la Ville de Mont-Joli. Le plan d'implantation et d'intégration architecturale de la Ville de Mont-Joli devra permettre l'aménagement extérieur de la bâtisse ainsi que l'aménagement du terrain suivant les normes exigées;
- La clause de servitudes de restriction d'usage enregistrée sous le numéro 16 075 207 fait partie intégrante du contrat.

Cette résolution abolit et remplace la résolution 17.06.294.

FINANCES

17.12.607 AUTORISATION DE PAIEMENT DE COTISATIONS À LA COMAQ POUR DEUX (2) MEMBRES DU PERSONNEL-CADRE

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle à la Corporation des Officiers Municipaux Agréés du Québec (COMAQ) pour l'année 2018 de la greffière, madame Kathleen Bossé ainsi que du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau, et ce, au montant de 510 \$ chacun, plus les taxes. Cette dépense est prévue au budget.

17.12.608 RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION DE LA VILLE DE MONT-JOLI À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) POUR L'ANNÉE 2018

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la somme de 8 824.16 \$, taxes incluses, à titre de cotisation annuelle à l'UMQ pour l'exercice 2018.

17.12.609 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN D'APPLICATION DES LOGICIELS AVEC PG SOLUTIONS POUR 2018

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre

Labonté et résolu à l'unanimité de renouveler le contrat d'entretien et de soutien d'application des logiciels avec PG Solutions pour l'année 2018. Ce contrat respecte les dispositions du paragraphe 6 a) de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* et est ventilé de la façon suivante :

- Finances, unité d'évaluation 17 355.48 \$
- Aqueduc, bornes-fontaines, éclairage, fosses septiques, égouts, gestion des permis, gestion de la carte, dossier central 18 907.66 \$

Pour un total de 36 263.14 \$, taxes incluses.

17.12.610 AUTORISATION D'ADHÉSION À LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement de l'adhésion de madame Marie-Claude Delorme, inspectrice en bâtiment, à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) pour l'année 2018, et ce, au montant 375 \$ plus les taxes.

17.12.611 RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION ANNUELLE À QUÉBEC MUNICIPAL

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement de l'adhésion annuelle à Québec Municipal pour l'année 2018, et ce, au montant de 862.31 \$ taxes incluses.

17.12.612 ADJUDICATION DU CONTRAT D'ASSURANCES DE DOMMAGES

CONSIDÉRANT les termes de l'entente intervenue entre le regroupement et la Ville de Mont-Joli approuvée par le conseil à la séance du 3 septembre 2013 par la résolution 13.09.488;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Fidéma groupe conseils inc.;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'adjuger le contrat d'assurances de dommage à BFL Canada Inc. au coût de 55 880 \$ excluant les taxes.

Garantie d'assurance	Prime (avant taxes)
Domage aux biens	21 668 \$
Bris des équipements	771 \$
Délits	304 \$
Responsabilité civile primaire	8 774 \$
Responsabilité excédentaire	11 667 \$
Responsabilité d'administration municipale	2 722 \$
Automobiles propriétaires	9 974 \$
Total	55 880 \$

Et d'autoriser le paiement de la somme de 16 189 \$ à l'UMQ à titre de quote-part pour les fonds de garantie de 75 000 \$ en dommages aux biens et de 125 000 \$ en responsabilité civile et de la prime au montant de 60 909 \$ taxes incluses, à BFL Canada inc. lequel contrat entre en vigueur le 31 décembre 2017.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

17.12.613 APPROBATION DU RÉAMÉNAGEMENT ORGANISATIONNEL DU PERSONNEL-CADRE

CONSIDÉRANT QUE monsieur Léo Caron prendra sa retraite au 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE ce départ à la retraite occasionnera un réaménagement organisationnel au niveau du personnel-cadre;

CONSIDÉRANT QUE les directions qu'occupait monsieur Caron nécessiteront une période de transition pour la transmission des dossiers et des connaissances;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal jugent qu'il est opportun à ce moment-ci de voir à un réaménagement organisationnel du personnel-cadre;

CONSIDÉRANT QUE le conseil tient à privilégier et offrir la possibilité à ses employés de progresser dans l'organisation tout en développant leurs connaissances et compétences;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de procéder aux nominations suivantes : Monsieur Léo Caron occupera les fonctions de directeur du service des travaux publics et de l'urbanisme, monsieur Joël Harrisson assurera la direction des ressources humaines en intérim, et la direction du développement économique et la supervision de la chargée de projet, madame Edith Thibault, sera assumée par le cabinet du maire.

17.12.614 AUTORISATION DE FORMATION EN COMPORTEMENT ÉTHIQUE

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise monsieur Martin Soucy, maire, madame Annie Blais, conseillère du district 2, monsieur Robin Guy, conseiller du district 3 et monsieur Alain Thibault, conseiller du district 5 à suivre une formation obligatoire donnée par la Fédération Québécoise des Municipalités sur le comportement éthique, à la MRC de la Mitis, le 17 mars 2018, et ce, au coût de 200 \$ chacun.

17.12.615 RATIFICATION DE LA FIN DU LIEN D'EMPLOI DE MONSIEUR YVES FILIATRAULT

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité de ratifier la fin du lien d'emploi de monsieur Yves Filiatault avec la Ville de Mont-Joli, et ce, en date du 11 décembre 2017.

17.12.616 ATTRIBUTION D'UN POSTE D'OPÉRATEUR 2 PERMANENT SAISONNIER HIVER AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Item retiré

LOISIRS

17.12.617 RATIFICATION D'EMBAUCHE DU PERSONNEL D'ENTRETIEN D'UNE PATINOIRE EXTÉRIEURE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli met à la disposition de la population deux (2) patinoires extérieures;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un (1) préposé à l'entretien de ces patinoires;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Josée Levesque, directrice du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité de ratifier l'embauche de monsieur Yves Chavanel à un poste de contractuel à l'entretien d'une patinoire extérieure. Son contrat vaudra pour une période de treize (13) semaines s'étalant du 10 décembre 2017 au 10 mars 2018 au taux horaire de 15 \$ plus les avantages sur une base de 35 heures / semaine.

17.12.618 RATIFICATION D'UN MANDAT D'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE PRÉLIMINAIRE À LA FIRME ENGLOBE

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie l'adjudication d'un mandat à la firme Englobe afin de réaliser une étude géotechnique préliminaire dans le cadre du projet de rénovation et agrandissement du stade du centenaire, et ce, au montant de 4 645 \$ plus les taxes.

17.12.619 RATIFICATION DE MANDAT À MONSIEUR CLAUDE VÉZINA, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la ratification du mandat de monsieur Claude Vézina, arpenteur-géomètre, dans le cadre du projet de rénovation et agrandissement du stade du centenaire, et ce, au montant de 1975 \$ plus les taxes.

17.12.620 RENOUVELLEMENT DES FRAIS D'AFFILIATION À L'ASSOCIATION DES RESPONSABLES AQUATIQUES DU QUÉBEC (ARAQ) POUR 2018

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement des frais d'affiliation à l'Association des responsables aquatiques du Québec (ARAQ) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, et ce, au montant de 152 \$. Cette dépense est prévue au budget de la Ville.

17.12.621 AUTORISATION DE MODIFICATION À LA TARIFICATION DES COURS DE PREMIERS SOINS

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la modification à la tarification des cours de premiers soins passant de 100 \$ à 150 \$ en raison de l'augmentation du nombre d'heures pour cette formation. Ce changement de tarification sera inscrit au règlement sur la tarification des différents services de la Ville de Mont-Joli lorsqu'il sera révisé.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

17.12.622 MODIFICATION DU STATUT D'EMBAUCHE DE MONSIEUR JUNIOR LOUIS À TITRE DE POMPIER À TEMPS PARTIEL AU SERVICE INCENDIE DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité d'autoriser la modification du statut d'embauche de monsieur Junior Louis à titre de pompier à temps partiel pour le service incendie de la Ville de Mont-Joli, puisque celui-ci a terminé sa formation de pompier 1. Les conditions de travail prévues à l'entente entre la Ville de Mont-Joli et l'Association des pompiers volontaires s'appliquent et le changement de statut de monsieur Louis entrera en vigueur dès le 19 décembre 2017.

17.12.623 AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UN POMPIER À TEMPS PARTIEL

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil autorise l'embauche de monsieur Jean-Frédéric Beaulieu à titre de pompier à temps partiel pour la caserne de Mont-Joli, et ce, à compter du 19 décembre 2017. Les conditions de travail prévues à l'entente entre la Ville de Mont-Joli et la caserne de Ste-Angèle s'appliquent.

17.12.624 ADJUDICATION D'UN MANDAT À ALFRED PELLETIER, ARCHITECTE

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil autorise l'adjudication d'un mandat à monsieur Alfred Pelletier, architecte, dans le cadre du projet de rénovation et de mise aux normes de la caserne de pompiers de la Ville de Mont-Joli, et ce, au coût de 6 000 \$ pour la préparation d'une estimation préliminaire et d'une esquisse.

TRAVAUX PUBLICS

17.12.625 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT SUR LA MESURE DE LA CONSOMMATION DE L'EAU DANS LES IMMEUBLES UTILISÉS OU DESTINÉS À ÊTRE UTILISÉS EN PARTIE OU EN TOTALITÉ À DES FINS NON RÉSIDENTIELLES

Le conseiller Denis Dubé donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement adoptant les mesures de la consommation de l'eau dans les immeubles utilisés ou destinés à être utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles.

17.12.626 ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE D'ARBRES, D'ARBUSTES, DE FLEURS ET DE VÉGÉTAUX POUR L'ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à un appel d'offres pour l'attribution du contrat de fourniture d'arbres, d'arbustes, de fleurs et de végétaux pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT QU'une entreprise a présenté une soumission pour les trois (3) options à savoir :

- Les Serres de la Baie SENC :

Option 1 (arbustes):	592.12 \$
Option 2 (fleurs annuelles):	13 932.96 \$
Option 3 (vivaces) :	1 327.96 \$

CONSIDÉRANT l'analyse de ladite soumission et la recommandation émise par monsieur Gilles Gaudreault, superviseur à l'approvisionnement et au service d'entretien du service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QU'un seul fournisseur était conforme;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité d'accorder le contrat de fourniture d'arbres, d'arbustes et de fleurs vivaces aux Serres de la Baie SENC, et ce, au montant de 15 853.04 \$ taxes incluses.

17.12.627 AUTORISATION D'ACHAT D'UNE DÉGELEUSE À PRESSION À L'EAU CHAUDE ET VAPEUR AVEC GÉNÉRATRICE INTÉGRÉE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à un appel d'offres pour l'achat d'une dégeleuse à pression à l'eau chaude et vapeur avec génératrice intégrée;

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises ont présenté une soumission conforme:

- Multi Pression L.C. Inc. 12 236.39 \$
- Stelem 12 900.00 \$

CONSIDÉRANT l'analyse de ladite soumission et la recommandation émise par monsieur Claude Fortin, surintendant du service des travaux publics;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat d'une dégeleuse à pression à l'eau chaude et vapeur avec génératrice intégrée à Multi Pression L.C. Inc., et ce, au montant de 12 236.39 \$ plus les taxes.

URBANISME

17.12.628

AUTORISATION DE LA LISTE DES TRAVAUX SELON LE RÈGLEMENT 2010-1226 SUR LES PIIA - POUR LE 1521, BOULEVARD JACQUES-CARTIER

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée par monsieur Marc Fortin, propriétaire de l'immeuble situé au 1521, boulevard Jacques-Cartier pour la rénovation de sa façade commerciale;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Fortin a préparé une liste de travaux :

- Changer les cadrages de fenêtres et le haut des fenêtres avec du cèdre de 2 pouces pour les cadrages et du déclin de cèdre pour le haut;
- Ajout d'une petite galerie en bois teint;
- Changer les petites fenêtres sur les côtés du bâtiment.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Fortin a préparé un visuel afin de démontrer le résultat final du projet;

Après avoir pris connaissance des documents déposés et après discussion :

CONSIDÉRANT QUE ce bâtiment est situé dans la zone 410 (MTF) et est soumis au règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT QUE la liste des travaux déposée respecte les exigences des règlements en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE les travaux amélioreront l'aspect visuel du bâtiment;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la demande de monsieur Marc Fortin pour le 1521, boulevard Jacques-Cartier dans le cadre du règlement sur les PIIA et son acceptation pour le programme de rénovation de façade commerciale 2017.

17.12.629

AUTORISATION DE LA LISTE DES TRAVAUX SELON LE RÈGLEMENT 2010-1226 SUR LES PIIA - POUR LE 1579-1581, BOULEVARD JACQUES-CARTIER

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée par madame Myrienne Côté et monsieur René-Pier Fournier, propriétaires de l'immeuble situé au 1579-1581, boulevard Jacques-Cartier pour la rénovation de sa façade commerciale;

CONSIDÉRANT QUE madame Côté et monsieur Fournier ont préparé une liste de travaux :

- Boutique :
 - Avancement de la fenestration de la boutique jusqu'à la fin de la toiture (3 pieds);
 - Remplacement des fenêtres et de la porte en acier de couleur rouge foncé;
 - Refaire le revêtement extérieur : Maibec gris océan 010;
 - Cadrage contemporain des portes et fenêtres blanc;
 - Le soffite blanc sera remplacé par du lambris de cèdre de 3 pouces et demi de largeur de couleur gris océan;
 - Des moulures de type « Ogee » seront installées de couleur blanche;

- Résidence :
 - Ajout de 5 fenêtres à guillotine simple de la même dimension couleur sable à l'extérieur;
 - Refaire le revêtement extérieur : maibec bleu héron 224;
 - Cadrage contemporain des fenêtres et porte : blanc;
 - Ajout de corbeaux en haut de la corniche;
 - Agrandissement de la résidence à l'emplacement du portique existant;

CONSIDÉRANT QUE madame Côté et monsieur Fournier ont préparé un visuel afin de démontrer le résultat final du projet;

Après avoir pris connaissance des documents déposés et après discussion :

CONSIDÉRANT QUE ce bâtiment est situé dans la zone 410 (MTF) et est soumis au règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT QUE la liste des travaux déposée respecte les exigences des règlements en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE les travaux amélioreront l'aspect visuel du bâtiment;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la demande de madame Myrienne Côté et monsieur René-Pier Fournier pour le 1579-1581, boulevard Jacques-Cartier dans le cadre du règlement sur les PIIA et son acceptation pour le programme de rénovation de façade commerciale 2017.

17.12.630 AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

17.12.631 PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Roger Boudreau demande si les résolutions concernant les ventes de terrains sont pour l'implantation de l'hôtel.

Monsieur Martin Soucy répond que c'est effectivement le cas.

VŒUX DE NOËL ET DU JOUR DE L'AN

Que l'esprit des Fêtes soit la source d'une grande joie pour vous et les personnes qui vous sont chères. Qu'il soit aussi le prélude d'une heureuse année, remplie de bonheur, de santé et de réussites.

Prenons aussi la résolution de mettre tout en œuvre pour bien faire ce que nous avons à accomplir comme individu et comme société.

Au nom des membres du conseil municipal et du personnel de la Ville de Mont-Joli, je vous souhaite un Joyeux Noël ainsi qu'une bonne et heureuse année 2018 !

17.12.632 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20h55, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy
Maire

Kathleen Bossé
Greffière

